

## Développer la mobilité longue des apprentis : L'Europe franchit une nouvelle étape

Le 20 et le 21 septembre 2016, 33 centres de formation professionnelle de 12 pays européens se sont réunis à Bruxelles sous le patronage de **Martin SCHULZ**, Président du Parlement européen, pour donner un nouvel élan à l'Erasmus des apprentis. Ils ont notamment participé à une cérémonie marquant le lancement d'une expérimentation soutenue par la Commission européenne qui va permettre à 145 jeunes apprentis de partir se former à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2016 dans un autre pays de l'UE pendant 6 à 12 mois consécutifs et non plus seulement pour quelques semaines. Elle a rassemblé deux directeurs de la Commission européenne – DG emploi et DG éducation et culture et plusieurs présidents d'institutions représentatives du monde économique.

A l'heure où le chômage des jeunes constitue la première préoccupation des Européens et où le projet institutionnel communautaire semble vaciller, le développement d'une Europe de la formation professionnelle constitue à la fois une nécessité économique et le fondement d'une nouvelle Maison commune ouverte à celles et ceux qui peuvent parfois se sentir tenus à l'écart. La construire à partir d'Erasmus, +, quasiment le seul programme de l'UE vraiment plébiscité par les citoyens européens apparaît comme un gage de succès rapide.

Dans ce contexte, l'apprentissage et la mobilité internationale se présentent comme deux leviers puissants facilitant une insertion efficace et de long terme des jeunes dans le monde du travail. La rencontre de Bruxelles a permis de les remettre au centre du débat.

Président de la Commission des budgets du Parlement européen, **Jean ARTHUIS a toujours rêvé** de coupler mobilité et apprentissage. Il a donc défendu auprès du Parlement et de la Commission le droit d'expérimenter un projet pilote pour la mobilité longue des apprentis en Europe. En perte de vitesse dans nombre de pays y compris en Allemagne, l'apprentissage a besoin de se renouveler pour s'ouvrir aux meilleures pratiques et installer définitivement les employeurs au cœur du dispositif. L'enjeu est également de donner aux jeunes et à leur famille des signes politiques tangibles d'une égale reconnaissance de la formation par apprentissage par rapport à la formation universitaire. L'égal accès des apprentis et des étudiants à la mobilité internationale longue affirmerait ainsi tout à la fois un engagement original concret et un nouvel élan politique.

**Architecte du projet, Annie PERRINEL**, a expliqué les conditions de montage de l'expérimentation dès le début 2015 et s'est félicitée qu'elle puisse désormais être *susceptible de redonner du sens à l'Europe ... et du crédit à la politique. Elle a également rappelé que des études avaient déjà été produites dans le domaine sans que rien ne bouge vraiment. C'est la volonté de travailler ensemble de plusieurs CFA couplé à l'obstination politique de Jean Arthuis qui a permis de dépasser la simple étape du constat. Investis bénévolement, ces CFA, partis de rien si ce n'est de l'idée de défendre la mobilité pour tous y compris les apprentis, ont construit un cahier des charges de projet pilote pour la mobilité longue des apprentis en Europe.*

Après des mois d'atermoiements bureaucratiques, ce premier document a finalement retenu l'attention de la Commission européenne qui l'a transposé en appel à projets, publié en février 2016 ; Il aura donc fallu 18 mois de travail pour parvenir au lancement du projet expérimental aux contours suivants:

- le rassemblement autour de 16 CFA français de 17 centres de formation professionnelle de 11 autres pays européens pour partager des mobilités longues d'apprentis,
- la mise en place d'un consortium avec pour leader **les Compagnons du Devoir et du Tour de France**.
- la constitution d'un dossier de candidature de quelque 1300 pages.

**Vanessa DUVAL**, responsable de la mobilité internationale aux Compagnons du Devoir, a tenu à souligner l'originalité de la démarche en insistant sur la diversité des membres du consortium *issus de réseaux aussi divers que les Chambres de commerce, les Chambres de métiers, les Maisons*

*Familiales rurales ou le BTP. Cette pluralité apparaît comme un atout réel pour tester, en grandeur nature, la faisabilité d'un cadre européen d'apprentissage qui puisse réunir à terme l'ensemble des institutions de la formation professionnelle.*

Elle a également insisté sur un autre caractère inédit : le fait que les jeunes de l'expérimentation seront en formation en alternance pendant la période en l'étranger, au sein d'une entreprise et d'un centre de formation professionnelle. Certains partiront au cours de leur cursus initial, d'autres, les post-apprentis, après l'obtention d'une première qualification dans leur pays d'origine en vue de compléter leur formation. Pour tous, la mobilité s'inscrira dans un processus de qualification avec une validation des acquis d'apprentissage de la période à l'étranger.

Début septembre 2016, Les Compagnons du Devoir et du Tour de France et les centres de formation du consortium se sont réjouis que **la Commission européenne accorde un financement de 782.000 €**, soit 85% du coût total de leur projet, les CFA français finançant les 15% restant sur leurs fonds propres, à l'exception des CFA ligériens pour lesquels le Conseil régional des Pays de la Loire s'est engagé à les prendre à son compte. Ce financement permettra de couvrir l'ingénierie pédagogique, les coûts liés à la préparation linguistique, l'encadrement des jeunes pendant la période à l'étranger, et le cas échéant, la couverture sociale et les cours de formation professionnelle lorsqu'ils ne sont pas pris en charge par les pays d'accueil.

Les frais liés à la mobilité des jeunes engagés dans l'expérimentation ne sont, en revanche, pas pris en charge par ce financement spécifique : ils sont cependant éligibles à des bourses de mobilité financées par les agences nationales Erasmus +. Les membres du consortium doivent encore se mobiliser sur ce point puisque à ce jour, seules 31 bourses sur 145 sont acquises.

**A l'heure où les premiers apprentis s'apprêtent à partir en mobilité, deux enseignements peuvent être tirés de cette expérimentation originale :**

- Le premier incite à l'optimisme : l'Europe peut encore se construire avec et pour les citoyens. Ce projet en témoigne. Née du terrain, l'expérimentation en cours va mettre l'Erasmus de l'apprentissage sur de bons rails.
- Le second conduit à plus de nuances. La rigidité des cadres de l'administration européenne a découragé plusieurs candidats potentiels. Rebutés par la complexité des procédures, plus d'une soixantaine de centres de formation ne sont pas allés jusqu'au bout de l'appel à projets instauré par la Commission européenne.

Mais un mouvement de fond a été enclenché ; **Antoine GODBERT, ancien directeur de l'Agence Erasmus+ France**, a rappelé que *l'objectif final de l'expérimentation passé 2017 est bien de permettre un nouveau développement du programme Erasmus + en particulier en faveur des apprentis. **D'ici là l'expérimentation permettra d'analyser tous les obstacles juridiques, culturels, sociologiques voire politiques et financiers qui s'opposent à cette évolution souhaitable.***

Dans ce contexte, **Loïc ARMAND, Président de L'ORÉAL France et de la commission Europe du Medef** a notamment mis en avant le fait que *les entreprises avaient besoin de confiance pour envisager sereinement l'avenir. Or, avec ce projet pilote, la jauge de confiance pourra être à son maximum* avec pour objectif que les apprentis incarnent désormais Erasmus aussi bien que les étudiants.

Les 27 dispositifs d'apprentissage nationaux différents laissent le plus souvent sans réponse la question du statut de l'apprenti en mobilité à l'étranger, sa couverture sociale, la responsabilité des employeurs, d'origine et d'accueil etc. De surcroît, la validation des acquis d'apprentissage à l'étranger est théoriquement possible, mais pratiquement quasiment irréalisable : les centres de formation professionnelle stigmatisent une procédure excessivement complexe, nécessitant de longs mois de travail et le recours à des experts « ECVET » sans certitude d'aller jusqu'au bout du processus. L'approche expérimentale choisie devrait permettre de dépasser ces premiers constats pessimistes et de trouver des solutions pragmatiques.

Le suivi et l'évaluation des parcours des 145 apprentis, partis poursuivre leur formation à l'étranger dans 12 pays différents de l'UE, constituera une base solide pour proposer aux Etats et aux institutions européennes des solutions pour créer à moyen terme les conditions de réussite d'un Erasmus de l'apprentissage renouvelé. Parmi les hypothèses d'ores et déjà envisagées : la création d'un contrat européen pour les apprentis en mobilité, l'instauration d'un passeport européen des compétences, etc.

L'expérimentation qui vient de s'ouvrir... est déjà certaine de se poursuivre et de se renforcer en 2017 : grâce à la ténacité de Jean ARTHUIS, 2,5 millions d'euros seront dédiés l'an prochain à ce projet particulier, auxquels s'ajouteront les bourses Erasmus pour financer la mobilité en tant que telle.



### En savoir plus – contacts :

Annie PERRINEL, Collaboratrice de Jean Arthuis en charge du Projet pilote  
+33 6 82 79 92 50 – [annie.assistantejarthuis@gmail.com](mailto:annie.assistantejarthuis@gmail.com)

Vanessa DUVAL, Responsable de formation à l'international chez Les Compagnons du Devoir  
+33 6 29 02 58 34 – [v.duval@compagnons-du-devoir.com](mailto:v.duval@compagnons-du-devoir.com)

#### Chiffres et repères clés :

- ❖ 12 pays engagés, 33 centres de formation, dont 16 implantés en France
- ❖ 145 apprentis/post-apprentis (dont 75 jeunes français) bénéficieront de l'expérimentation dont les départs s'étaleront d'octobre 2016 à juin 2017
- ❖ 6 à 12 mois consécutifs de mobilité à l'étranger
- ❖ 95% des participants seront des jeunes de niveau V et IV
- ❖ Les formations proposées pour les apprentis et post-apprentis en mobilité :  
tourisme/hôtellerie/restauration, bâtiment, agriculture, agro-alimentaire, transformation du métal, mécanique, alimentation, commerce
- ❖ Les participants seront intégrés au dispositif d'apprentissage des pays qui les accueillent
- ❖ Des comités de suivi au niveau des Etats et européens vont impliquer l'ensemble des parties prenantes à la recherche de solutions pour la mobilité longue des apprentis en Europe